



Mémo 2022-2023

Ecole primaire Le Breuil Mingot



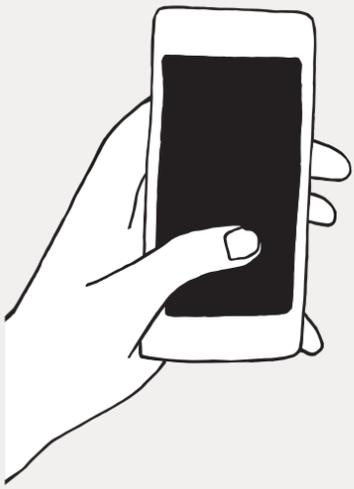
Contacts

Ecole primaire Le Breuil Mingot
6 rue de la Girée
86000 Poitiers

mail : ce.0860478c@ac-poitiers.fr

Direction - Élémentaire : 05 49 61 23 36

Maternelle : 05 49 61 03 93



Horaires

"être en retard est un acte de violence" Gandhi

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h45 - 11h45

13h45 - 16h

Mercredi Matin

8h45-11h45

Accueil dans les classes de 8h35 à 8h45
accueil dans la cour de 13h35 à 13h45



Périscolaire

Accueil périscolaire :

7h30-8h35 et 16h00-18h30.



Navette

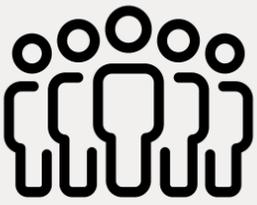
école de Micromégas → matin : 8h32 / soir : 16h18

école Pablo Neruda → matin : 8h26 / soir : 16h24

Restauration

deux services dans chaque réfectoire
11h45- 12h30 et 12h30- 13h15.

Le mercredi départ entre 12h30 et 13h



Equipe enseignante

PS-MS : Mme Bouty & Mme Luciat Labry (atsem)

MS-GS : Mme Tissier & Mme Delhome (atsem)

CP-CE1 : Mme Charré & Mme Macé (mardi & mercredi)

CE1-CE2 : Mme Roy Guillon & Mme Macé (lundi)

CE2-CM1 : Mme Potonnet

CM2 : Mme Poitevin & Mme Macé (vendredi). Présence de
Mme Joubert (AESH)

Directrice : Mme Charré, déchargée le mardi et le mercredi
concierge : Mme Junger



Vacances scolaires

Vacances d'octobre : du 22/10/22 au 6/11/22 inclus

Vacances de Noël : du 17/12/22 au 02/01/23 inclus

Vacances d'hiver : du 04/02/23 au 19/02/23 inclus

Vacances d'avril : du 08/04/23 au 23/04/23 inclus

Fin des cours : vendredi 7 juillet 2023

Pont de l'ascension : jeudi 18 mai et vendredi 19 mai 2023



Divers

Photo de classe : lundi 26 septembre



Election des représentants des parents d'élèves : vendredi 7 octobre 2022. Merci d'indiquer dans le cahier de liaison de votre enfant si vous souhaitez vous présenter pour assister notamment aux conseils d'école en précisant votre statut (titulaire ou suppléant.e)



APE : n'hésitez pas à rejoindre l'APE pour aider à organiser des moments conviviaux.

Protocole sanitaire

Pour la rentrée scolaire, le socle gris est en vigueur.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Pas de limitation du brassage obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS